

Votes électroniques AG FFESSM 2 et 3 décembre 2023 - Bordeaux

Marseille, le 25/10/2023

Les votes lors des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Bordeaux, les 2 et 3 décembre 2023, se dérouleront par **voie électronique uniquement**.

Les résolutions soumises à ce vote vous ont déjà été notifiées par mail (résolutions et ordre du jour) aussi bien pour l'AGO que pour l'AGE.

Modalités d'organisation du vote électronique

Les votes électroniques seront organisés par la Société VPDive comme déjà mentionné dans les communications précédentes.

Seules les structures ayant au moins un an d'existence pourront prendre part aux votes, puisque le nombre de voix est calculé sur le nombre de licences délivrées la saison précédente allant du 15/09/2022 au 31/08/2023.

Seules les structures ayant réglé le montant du droit d'affiliation 2023/2024 (associations) ou du droit d'agrément 2023/2024 (SCA et SCIA) pourront prendre part au scrutin.

L'autorisation de prendre part au vote est donné au Président/Gérant de chaque structure ayant droit de vote. Seule cette personne recevra les communications concernant les votes.

Planning :

- La société VPDive adressera le **10 novembre 2023** les identifiants de connexion à chaque Président/Gérant de structure sur son mail personnel indiqué sur son espace licencié. Le fichier des Présidents de clubs est recoupé avec celui des licenciés, nous vous remercions de bien vouloir vérifier que le Président/Gérant inscrit dans la fiche club est bien le bon (changement de Président/homonyme...)
Vous aurez la possibilité sur ce mail de nous faire savoir si vous n'êtes plus Président/Gérant ou en cas d'erreur.
- Un second mail sera adressé au Président/Gérant le **dimanche 26 novembre 2023** avant l'ouverture des votes avec les deux liens de connexion pour les votes AGO et le vote AGE.
- Les votes :
 - débuteront le **dimanche 26 novembre 2023 à 9 h 00**
 - et se termineront le **samedi 2 décembre 2023 à 18 h 00**
- La clôture du vote électronique se fera à la fin des débats présentiels pendant l'AG sur les rapports moraux et financiers et autres résolutions dont le Règlement Intérieur et Statuts le **samedi 2 décembre 2023 à 18 h**. Tous les documents vont être mis en ligne sur le site internet. [Lien AGO et AGE](#).
- A la clôture des votes le quorum sera calculé sur la totalité des voix de la fédération et les résultats seront prononcés le **dimanche 3 décembre 2023** lors de la suite de l'Assemblée Générale.

En cas de problème et pour toutes questions vous pouvez contacter le support VPDive :
Jérémy : 06 72 05 71 38 et Léo : 06 30 60 16 34